



Droit d'utilisation de la marque « BOIS DE FRANCE »

L'entreprise **BIOSYL (BIOSYLVA SAS)** (SIRET : 53238122500020)

en la personne de **Monsieur Antoine de Cockborne**

et en date du **19/12/2019**

s'est engagée à respecter les référentiels de la marque Bois de France.

Elle s'engage ainsi à maintenir un taux d'approvisionnement minimum de :

100 %

A ce titre, l'association Préférez le Bois Français lui délivre un droit d'utilisation de la marque Bois de France (N°INPI : 15 4 234 941). L'entreprise peut ainsi utiliser la marque « Bois de France » sur les produits et activités qu'elle a déclaré auprès de l'association Préférez le bois français, en respectant la charte graphique définie par celle-ci.

Son numéro de droit d'usage de la marque est :

BF0033

Sauf cas de radiation, de résiliation, de démission ou de suspension tels que prévus dans le règlement intérieur de l'association Préférez le Bois Français, ce certificat est valable 3 ans.

Pour vérifier la valeur de ce document vous pouvez consulter la liste en ligne des entreprises adhérentes sur le site www.bois-de-france.org et/ou contactez l'association Préférez le bois français.

Fait à Paris le 15 janvier 2020


p/o Rémi PETITRENAUD
Président de l'association
Préférez le Bois Français

Ce certificat est délivré par l'association « Préférez le bois français », seule habilitée à fournir ce document.

CONTACT

Préférez le Bois Français

6 rue François 1^{er} - 75008 PARIS

info@bois-de-france.org - www.bois-de-france.org